

Centre Claude Bernard

Livret d'accueil à l'usage des familles



Vous avez bien voulu nous faire confiance pour vous aider à traiter les problèmes que vous rencontrez actuellement avec votre enfant. Afin de faciliter votre démarche, ce livret d'accueil vous permettra de prendre connaissance des points importants de notre fonctionnement.

Trois lieux de consultations sont proposés dans Paris :

20 rue Larrey - 75005 Paris - ☎ 01 43 37 16 16
50 rue Ribéra - 75016 Paris - ☎ 01 45 20 14 40
131 rue de Bagnole - 75020 Paris - ☎ 01 40 09 05 09

www.centreclaudebernard.asso.fr
e-mail: cmpp@centreclaudebernard.asso.fr

Le Centre Claude Bernard **est un service de soins médico-psycho-pédagogiques** financé par les Caisses d'Assurance Maladie

Il a été créé en 1946, sous le double parrainage des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale. Il est géré par l'Association du Centre Claude Bernard de Paris.

Le Centre accueille avec leur famille, les enfants et les adolescents présentant des difficultés sur le plan affectif, relationnel et du comportement.

Ces difficultés peuvent gêner leur adaptation à la vie scolaire, familiale ou sociale : caractère difficile, trouble du langage, du sommeil, de l'alimentation, instabilité psychomotrice, anxiété, timidité, énurésie, trouble de l'expression orale et écrite, échec en lecture, écriture, orthographe, mathématiques...

L'objectif du centre est l'accompagnement de chaque enfant selon sa demande et ses besoins dans une approche globale en relation avec sa famille et son environnement social.

Les pratiques de soins s'appuient sur les connaissances issues de la psychologie clinique et de la psychanalyse.

L'agrément permet de recevoir les jeunes de 1 à 20 ans

Natalie Bayle : Directrice Médicale
Responsable de la consultation rue Larrey et rue Ribéra

Denis Bochereau : Directeur Médical Adjoint

Isabelle Lemaistre : Responsable de la consultation rue de Bagnolet

Frédéric Valentin : Directeur Pédagogique et Administratif

Comment se déroule un traitement au Centre Claude Bernard ?

Le temps de la mise en place

Le temps de l'évaluation

Le temps du suivi



Qu'est-ce qu'une équipe pluridisciplinaire ?

***Quels traitements spécifiques sont proposés au
Centre Claude Bernard ?***

Comment sont-ils financés ?

Le temps de la mise en place

La demande téléphonique

Une des assistantes sociales, chargée de l'accueil des premiers appels, reçoit votre demande.

Celle-ci doit être formulée par l'un des deux parents ou la personne ayant la responsabilité légale de l'enfant.

L'assistante sociale s'assure que cette demande entre dans le cadre de l'aide que le Centre est en mesure d'apporter à votre enfant.

Eventuellement elle peut orienter vers d'autres lieux de diagnostics ou de soins plus adaptés.

Elle veille à ce qu'il soit possible de recevoir la famille dans un délai raisonnable.

Elle explique les modalités de fonctionnement du Centre.

La première consultation

L'assistante sociale présente la demande à l'une des équipes pluridisciplinaires afin que soit proposé un premier rendez-vous avec un consultant.

Ce consultant est toujours un médecin pédo-psychiatre ou un psychologue clinicien.

Il sera le **référént** de l'enfant et des parents pendant toute la durée du traitement.

Avec la participation des parents, il évalue les difficultés afin d'élaborer les projets thérapeutiques et d'en suivre le déroulement.

Il se tient à votre disposition pour présenter notre fonctionnement et recevoir vos observations.

Le temps de l'évaluation

Dès la première consultation s'ouvre une période d'évaluation des difficultés rencontrées par l'enfant et ses parents.

Aux consultations peuvent parfois s'ajouter des bilans spécialisés :

- Tests psychologiques de niveau et de personnalité
- Bilans : psychomoteur, orthophonique, psychopédagogique

Ces bilans vont être discutés en équipe pluridisciplinaire.

Pendant ce travail d'écoute et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille, des liens avec les autres intervenants extérieurs au Centre connaissant l'enfant peuvent être établis en accord avec la famille (ex : enseignant, éducateur, assistante sociale, autres lieux de soins...)

Ce temps réservé aux premières consultations fait partie intégrante du traitement et peut parfois en constituer l'essentiel.

Le temps du suivi

Au cours des consultations peut se dessiner la proposition de l'engagement dans un traitement régulier :

Psychothérapie individuelle ou de groupe - psychodrame – psychothérapie familiale - psychopédagogie - orthophonie - psychomotricité – relaxation.

L'évolution du traitement est toujours suivie par l'équipe pluridisciplinaire. Le consultant vous recevra pour faire le point, selon un rythme que vous définirez ensemble.

Le traitement s'achève d'un commun accord entre le consultant, les thérapeutes et la famille.

Tous les traitements proposés au Centre Claude Bernard sont placés sous responsabilité médicale et protégés par le secret professionnel et le secret médical.

Qu'est-ce qu'une équipe pluridisciplinaire ?

Elle est composée de professionnels qui représentent toutes les disciplines du Centre, généralement une dizaine de personnes :

- Médecins pédo-psychiatres
- Assistantes Sociales
- Orthophonistes
- Psychologues
- Psychomotriciens
- Psychopédagogues
- Secrétaires médicales

L'équipe se réunit une fois par semaine.

C'est notamment au cours de cette réunion de synthèse que le consultant élabore le projet thérapeutique et suit l'évolution du traitement.

Quels traitements spécifiques sont proposés au Centre Claude Bernard ?

- La psychothérapie individuelle :

est destinée à soigner la souffrance psychique qui peut s'exprimer de façons très différentes : difficultés d'apprentissage, problèmes de comportement ou relationnels, peurs etc...

Elle nécessite une réflexion sur soi-même, ses pensées, ses émotions, avec l'aide d'un psychothérapeute : psychologue ou pédo-psychiatre.

Elle utilise, pour favoriser cette expression de soi et selon l'âge, diverses médiations comme la parole, le jeu, le modelage, le dessin...

- La psychothérapie familiale

s'adresse à l'ensemble du groupe familial. Parfois les difficultés d'un enfant ou d'un adolescent peuvent confirmer une souffrance de la famille et un problème dans les liens – actuels et passés – pour tous les protagonistes.

Il est important de bénéficier d'un espace pour élaborer ces difficultés pour que chacun puisse s'approprier la place qui lui convient.

- Le psychodrame individuel ou en groupe :

a les mêmes buts thérapeutiques mais utilise une technique différente. Il s'agit cette fois, de jouer ensemble, patients et thérapeutes, une scène imaginée en début de séance, ayant un lien avec les difficultés rencontrées par les enfants ou les adolescents.

- La psychothérapie de groupe :

cette autre variante de la psychothérapie réunit 5 à 8 participants d'une même tranche d'âge en présence d'un ou deux psychothérapeutes.

Celui-ci ou ceux-ci veillent à favoriser la communication verbale entre les participants, à privilégier l'expression

des sentiments et des émotions suscités par la situation de groupe.

Les parents sont conviés à accompagner cette démarche en se réunissant régulièrement dans un groupe de parole.

- La thérapie psychomotrice :

privilégie le jeu et l'expression motrice pour aider les enfants à résoudre les difficultés qui se manifestent plutôt dans l'expression corporelle (maladresse, agitation, latéralisation indéterminée, troubles du repérage spatio-temporel...)

Réorganiser sa motricité et sa perception du corps pour faciliter la structuration de la pensée est le but de la thérapie psychomotrice.

- La relaxation :

visent à diminuer les tensions corporelles pour libérer l'expression des sentiments et favoriser la qualité de la relation aux autres.

- L'orthophonie :

par la rééducation du langage oral ou écrit, l'orthophoniste cherche à susciter chez l'enfant le désir de communiquer, d'échanger, d'entrer en relation avec l'autre en l'aidant à construire et à enrichir son langage et en facilitant l'expression.

- La psychopédagogie :

est un traitement de la difficulté d'apprentissage qui vise à réconcilier l'enfant avec le désir d'apprendre, avec le fonctionnement de sa pensée en utilisant une médiation culturelle ou pédagogique.

Toutes ces techniques peuvent aussi être pratiquées en groupe.

L'expérience montre que pour une plus grande efficacité des traitements, l'adhésion de l'enfant et de ses parents est nécessaire.

Ces traitements imposent une participation très régulière à des séances hebdomadaires ou pluri-hebdomadaires. Dans certaines situations, deux traitements de spécialité différente peuvent être proposés.

Le secret médical et le dossier :

Toutes les informations transmises aux personnels du Centre sont protégées par le secret médical et le secret professionnel. La communication des documents et données à d'autres professionnels s'effectue avec votre accord et selon les lois et réglementations en vigueur.

PRISES EN CHARGE ET FINANCEMENT

Le remboursement des frais engagés par le Centre s'effectue par l'intermédiaire du tiers-payant pour les assurés sociaux à jour de leurs cotisations.

Ces frais sont regroupés dans un forfait, incluant tous les aspects du traitement dans sa réponse pluridisciplinaire ainsi que les charges de fonctionnement du Centre : (secrétariat médical, accueil, service social, réunions d'équipe, synthèses, liaisons extérieures, loyer...)

La prise en charge à 100% est délivrée par les Caisses d'Assurance Maladie après accord médical, pour une durée de 6 mois renouvelable.

Pour permettre ces remboursements directs des Caisses au Centre, les familles sont invitées à fournir à notre service administratif les renseignements et documents nécessaires à l'établissement de leur dossier. Sans cela, nous serions dans l'obligation de vous demander le règlement de la totalité des frais engagés.

OUVERTURE DU CENTRE

Le Centre est ouvert du Lundi au Samedi et pendant une partie des congés scolaires.

Si vous le souhaitez, l'assistante sociale pourra vous donner les coordonnées du centre médico-psychologique de votre secteur où une permanence est assurée, pendant la fermeture du Centre.

Dans la mesure du possible pour vous proposer un rendez-vous, les consultants et les thérapeutes s'efforceront de tenir compte de vos impératifs professionnels et des difficultés que vous pouvez rencontrer dans l'accompagnement de votre enfant.

Lorsque les séances de traitement ont lieu pendant les heures scolaires, une autorisation de l'établissement scolaire est nécessaire pour que l'enfant puisse sortir. La secrétaire d'accueil vous remettra un imprimé pour justifier de l'heure du rendez-vous.

Les trajets du domicile ou de l'école au Centre s'effectuent sous la responsabilité des parents. Vous voudrez bien vérifier que votre assurance personnelle couvre les risques dus à ces déplacements.

Dans la salle d'attente, les enfants restent également sous la responsabilité des parents. Comme dans tous les lieux publics, il n'est pas autorisé de fumer et les animaux y sont interdits. Un usage limité du portable est souhaité.

Que faire en cas d'absence ?

L'assiduité aux séances est un élément essentiel pour la réussite d'un traitement.

C'est aussi une nécessité économique pour le fonctionnement de notre établissement.

En effet, le Centre ne reçoit aucune subvention et nous ne pouvons demander que le remboursement des soins réellement effectués.

Si, exceptionnellement, votre enfant dans le cadre de son traitement ou vous-même dans le cadre d'une consultation, ne pouvez vous rendre à un rendez-vous, nous vous demandons de bien vouloir en avertir le Centre dès que possible.

Des absences répétées ou trop fréquentes pourront remettre en cause la poursuite du traitement.

De notre part, si un rendez-vous doit être annulé ou reporté, nous vous en aviserons par lettre ou par téléphone.

Votre collaboration au traitement de votre enfant nous est indispensable. Il est donc important que vous vous rendiez aux entretiens qui vous seront proposés par les consultants ou les thérapeutes.

Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire concernant l'accueil qui vous a été réservé au Centre Claude Bernard, si vous avez des interrogations sur le déroulement du traitement qui a été proposé, n'hésitez pas à en discuter avec le consultant.

En cas de besoin, la possibilité vous est donnée de vous adresser directement ou par courrier aux deux directeurs de l'établissement. A cet effet, un imprimé est à votre disposition à l'accueil.